

L'Environnement favorable à la création d'entreprise au Mali

Pays politiquement ouvert, avec un cadre macro-économique assaini et un taux de croissance positif, un environnement réglementaire, législatif et institutionnel de plus en plus allégé, une économie résolument engagée dans la voie de l'intégration régionale et sous-régionale, le Mali est largement ouvert à l'investissement privé.

L'orientation du pays vers l'intégration régionale

Sur le plan de l'intégration régionale, le Mali poursuit une politique active à travers notamment la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui a vu au premier janvier 2000 la finalisation de l'Union Douanière assortie d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) intégrateur du marché sous régional.

De nombreux partenaires commerciaux

Le Mali entretient des rapports commerciaux avec beaucoup de pays. Ses principaux Clients sont : la Thaïlande, la Chine, l'Inde, l'Italie, la Grande Bretagne. La Côte d'Ivoire, la France, le Sénégal, la Belgique, la Hollande, l'Espagne, la Grande Bretagne, les USA, l'Allemagne, l'Afrique du Sud constituent ses principaux fournisseurs.

De bonnes relations avec les Partenaires Techniques et Financiers

Le Mali entretient d'excellentes relations avec la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI). La Banque Mondiale, dans le cadre de la réduction de la pauvreté, est engagée au Mali dans le financement de nombreux programmes dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures du développement urbain, de la production de l'électricité et de la distribution d'eau potable. Tenant compte des bonnes performances réalisées par le pays sur le plan des réformes macroéconomiques et des résultats obtenus, la BM et le FMI ont déclaré le Mali éligible à l'initiative d'annulation de la dette pour les pays pauvres très endettés. La coopération entre la Commission Economique Européenne et le Mali peut être qualifiée de très satisfaisante. Considérant les bonnes performances du pays, et tenant compte des bons résultats du Mali en matière de gestion macro-économique, de respect des droits de l'Homme, le Mali a bénéficié d'une dotation de 375 M€ au titre du 9ème FED. Et depuis 2006, le Mali bénéficie de l'appui budgétaire direct de ses

partenaires. Ce qui traduit le niveau de confiance entre le Mali et ces partenaires.

Une économie ouverte et en croissance

Depuis 1992, le Mali a mis en œuvre différents programmes de réformes qui ont permis d'enregistrer des progrès significatifs dans la libéralisation de l'économie, la réduction des déséquilibres macro-économiques et le rétablissement des conditions d'une croissance durable et soutenue de l'économie. Le Produit Intérieur Brut (PIB) enregistre, en termes réels, des taux de croissance positifs : 7,6% en 2003 ; 2,2% en 2004 et 5,4% en 2005. L'inflation est maîtrisée : -1,3% en 2003, -3,1% en 2004.

Au niveau des finances publiques, l'évolution favorable des recettes budgétaires conjuguée à une meilleure maîtrise des dépenses a permis de réduire régulièrement le déficit budgétaire global hors dons.

Un environnement fiscal et réglementaire, attractif et en constante amélioration

- Au niveau du Code des investissements

En plus des conditions traditionnelles offertes aux investisseurs (exonération des patentes et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ainsi que de la contribution des patentes et de l'impôt sur les sociétés pendant 5 à 8 ans respectivement pour les régime A et B, le Code des investissements offre :

- une exonération des droits et taxes à l'importation sur les équipements et matériaux de construction nécessaires à la réalisation des investissements et des avantages fiscaux pendant leur phase d'exécution (3 ans),
- une exonération supplémentaire de quatre (4) ans pour les entreprises valorisantes des ressources locales.

· Au niveau des Garanties des investissements

Les investisseurs étrangers bénéficient des mêmes privilèges que les investisseurs nationaux et ont le Droit au transfert des capitaux et des revenus dans la devise cédée au moment de la constitution des investissements.

L'agrément au Code des Investissements vaut également agrément de l'investissement pour l'octroi de toute garantie au sens de l'article 15 du Traité instituant la MIGA (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements) signé par le Mali en octobre 1990.

Le Mali a ratifié : Ø la Convention du 18 mars 1965 créant le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (CIRDI) établie sous l'égide de la Banque Mondiale ;

Ø le Traité du 17 octobre 1993 créant La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

· Au niveau de la simplification des procédures

Il existe un Guichet unique pour la simplification des procédures administratives relatives à l'investissement

2.3.6 Extension et amélioration constante des infrastructures de base

- Au niveau de la fourniture de l'électricité

La puissance de pointe du réseau interconnecté alimentant 13 localités et 20 centres isolés atteint 123 MW. Pour faire face à la demande croissante d'électricité, le plan de développement du secteur énergétique prévoit, dans son volet électricité, l'absorption progressive du quota malien sur la centrale de Manantali (416 GWh) et, à partir de 2006-2007, la mise en service de la centrale hydroélectrique de Kénié (56 MW, soit 175 GWh) et l'importation d'énergie de la Côte d'Ivoire voire du Ghana (80 MW ou 289 GWh).

- Au niveau des transports

Ces dernières années, le désenclavement routier du Mali est placé au cœur des priorités des autorités. Ainsi, le Mali a engagé, avec l'appui financier de l'Union européenne, la réhabilitation des corridors routiers menant aux principaux ports de la sous-région : Dakar, Nouakchott et Conakry, soit 566 km de routes. 2 000 km de routes intérieures, dont 670 financées par la Banque Mondiale devraient également être livrés pour l'essentiel d'ici fin 2006, permettant au Mali de disposer d'un réseau routier intérieur performant.

Le réseau ferroviaire relie Bamako à Dakar. Cette voie de chemin de fer qui sera modernisée grâce à sa privatisation au profit de la compagnie canadienne Transrail traverse Bamako pour finir à Koulikoro à 57 km d'où part le réseau fluvial sur le Niger, assuré par la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV), de juillet à septembre sur une moyenne de 1500 km. Les bateaux sont relayés en saison sèche par de grandes pirogues à moteur.

Les infrastructures aéroportuaires sont composées de treize (13) aérodromes ouverts à la circulation aérienne dont six (6) internationaux

(Bamako, Kayes, Sikasso, Mopti, Gao, et Tombouctou) et sept (7) nationaux (Goundam, Kéniéba, Kidal, Manantali, Nara, Tessalit et Yélimané).

- Au niveau des télécommunications

En matière de communication les actions majeures entreprises ont porté sur la réduction des tarifs, l'extension du réseau téléphonique et de celle de la couverture TV/FM. En perspectives, la couverture des localités non desservies ou mal desservies sera poursuivie. Ainsi, le réseau de télécommunications est en cours de modernisation et la technologie de transmission par fibres optiques devrait se substituer à terme au système de faisceaux hertziens.

D'ici fin 2006 tous les chefs-lieux de cercle seront couverts par le réseau téléphonique.

Le Mali, soucieux du développement de l'entrepreneuriat, a créé et dédié un ministère entier à l'investissement et au financement des PME. Au sein du Ministère de la Promotion des Investissements et des PME, je suis en charge de la promotion de l'entrepreneuriat (avec un accent particulier sur l'entrepreneuriat féminin) et le financement des PME (recherche de ressources à moyen et long termes pour les PME).

Abdoulaye S. TOURE

Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites

Et Moyennes Entreprises du Mali